

# Je pêche !

## Le journal du pêcheur Haut-Garonnais



### LAC D'OÔ

L'alevinage des lacs d'altitude du Luchonnais par héliportage...



### LAC BIDOT BIRAZEL

Le terrain de jeu vaste et varié pour tous les pêcheurs de poissons blanc...



### CANAL LATÉRAL

Bilan des opérations de vidange 2022...





## ÉDITO

L'année dernière a vu notre fonctionnement perturbé par le contexte sanitaire. Comme tant d'autres domaines d'activités, nous avons dû faire face à des contraintes, mais nous n'avons pas dérogé à la feuille de route que le Conseil d'Administration fédéral s'est fixée.

- Satisfaire les pêcheurs dans leur loisir
- Veiller à la protection des milieux aquatiques
- Gérer le patrimoine piscicole
- Animer et communiquer au plus près des pêcheurs

Notre équipe de salariés et nos élus bénévoles ont, bien sûr, ajusté nos modalités de travail conformément aux conditions imposées par les règles sanitaires. Toutefois la mobilisation est restée forte tout au long de cette année difficile pour permettre à nos adhérents une pratique halieutique aussi peu pénalisée que possible par ce contexte particulier. Les effectifs de nos pêcheurs ont montré une augmentation, à la faveur de l'envie partagée de retourner dans la nature, canne à pêche en main.

Les élections ayant conduit au renouvellement des dirigeants des AAPPMA par les pêcheurs sont désormais achevées, et les équipes sont en place pour un nouveau mandat de 5 ans.

Leurs représentants vont élire au cours de ce premier trimestre 2022, les membres du conseil d'administration de la fédération départementale.

Je sais pouvoir compter sur notre réseau associatif pour assurer la continuité de notre rôle dans la gestion des milieux aquatiques et la pérennité de notre loisir.

*Norbert Delphin : Président de la Fédération des Associations Agréées de la Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

### *JE PÊCHE !*

*est une publication gratuite éditée par la Fédération des Associations Agréées de la Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.*

*5 chemin de BRAMOFAM*

*31120 ROQUES.*

*Tél. : 05.61.42.58.64*

*Conception et rédaction :*

*Commission Communication 31 et MDIL-Concept.*



# Soyez prêts le matin de l'ouverture...

La Pêche, c'est en ligne !

**CLIQUEZ**



**IMPRIMEZ**

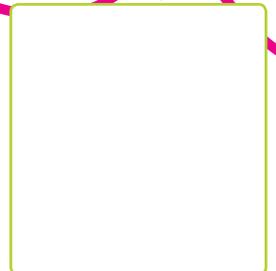


**PECHEZ**



Enfin l'ouverture ! Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez connecté à votre passion et choisissez dès maintenant votre carte de pêche : carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

**[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**



# SOMMAIRE

## Je Pêche 2022

### Gestion et animations du loisir

- Elections AAPPMA 6
- AAPPMA de Blagnac 7

### Loisir pêche en zone cyprinicole

- Nouvelle mise à l'eau de St-Michel 8
- Bidot-Birazel 9
- Lac St-Clair 10
- Lac de Valette et Campagne 10
- Salat à Roquefort « Parcours sans panier » 11
- Bilan Pôle animation 13

### Connaissance et protection du milieu

- Alevinage lacs en hélicoptère avec AEC 15
- Lac de Montréjeau en 2ème 17
- Mise en place de cadres et opération de marquage à Sède 18
- Maille à 23cm - Garonne 19
- Sans panier - Plan d'Arem 19
- Sans panier - St-Béat 19
- PDPG : Mission 20
- Canal latéral 22

### Loisir pêche en zone salmonicole

- APN Luchon 25
- Animations Rando/Pêche Comminges 26

### Les lâchers

- Tableaux lâchers en zone salmonicole 28
- Tableaux lâchers en zone cyprinicole 29
- Calendrier des lâchers 31



cartedepeche.fr

### Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Vous êtes pêcheur ou non pêcheur et vous souhaitez vous investir dans le monde de la pêche associative ?

Donner un peu de votre temps libre pour participer à la gestion et à la protection du milieu aquatique !



## ELECTION AAPPMA

### AAPPMA - PRÉSIDENT

ARBAS	M. Patrick ROQUEFEUIL
AULON	M. Roger FAURE
AURIGNAC	M. Michel LACROIX
AUTERIVE	M. Jean-Michel ALM
AVIGNONET	M. Jean-Louis GOXES
BAS-SALAT	M. Philippe HUILLET
BAZIEGE	M. Cyril GABRIEL
BESSIERES	M. Jimmy FERNANDEZ
BOULOGNE	M. Didier VALATS
BUZET/TARN	M. Jean-Michel PRUNET
CALMONT	M. Claude PIAZZA
CARAMAN	M. Alain CLAUZADE
CARBONNE	M. Pascal CESTAC
CASTANET	M. Gérard FOURNIER
CAZERES	M. Jean-Marie LOPEZ
CIERP-GAUD	M. Christophe VALLE
CINTEGABELLE	M. René MANZAC
FOS	M. Jean-Claude ARQUE
FRONTON	M. Robert BARD
GER-JOB	M. Henri RIBET
GRENADE	M. Stéphane BAZZANELLA
ISLE EN DODON	M. Robert PIQUES
LE FOUSSERET	M. Jean-Gabriel PONS
LEGUEVIN	M. Jean-Claude TESSIER
LE LOUDET	M. Yoann FRAUSTI
LEVIGNAC	M. Stéphane GONZALEZ
LONGAGES	M. Yves RUMIN
LUCHON	M. Daniel ESTRADE
MARIGNAC	M. Jean-Pierre JENN
MARTRES-TOLO.	M. Bernard DANTI
MELLES	M. Philippe ZANIERI
MIREPOIX	M. Jean-François KERBRAT
MONTBRUN	M. Alain BAGGIO
MONTESQUIEU	M. Joël DEDIEU
MONTREJEAU	M. Jean Pierre STEFANI
MURET	M. Jean-Claude BEUZIT
PFCS	M. Jean-Paul RODRIGUEZ
REVEL	M. Jean-Pierre BESOMBES
RIEUX	M. Michel BORR
SAINT-BEAT	M. Jean-Pierre TIECHE
SAINT-GAUDENS	M. Laurent BUREL
SAINT-LYS	M. Marcel BALESTER
SAINT-MARTORY	M. Matthieu NAVARRO
SENGOUAGNET	M. Mathieu TOUZET
TOULOUSE	M. Mickaël N'GUYEN
TOURNEFEUILLE	M. Philippe MANCILI
VALLEE DE LA LEZE	M. Alain ARNAUBIS
VALLEE DU GIROU	M. Didier AVERSENG
VALLEE DU TOUCH	M. Christian FRAYSSINHES

# ELECTION AAPPMA

## AAPPMA - PRÉSIDENT

VALLEE DU TOUCH	M. Christian FRAYSSINHES
VENERQUE	M. Patrick BALAT
VILLEFRANCHE	M. Vincent SUIF
VILLEMUR	M. J.-Pierre DUQUENOY
VILLENEUVE	M. André BRUNEL
PECHEURS AMAT.	M. Claude BOUSCATIER



## DISSOLUTION DE L'AAPPMA DE BLAGNAC

**L'**AAPPMA de Blagnac est dissoute, c'est officiellement enregistré par la Préfecture. Ainsi disparaît une association de pêche historique de notre département. Ne manquant pourtant ni d'adhérents ni de parcours de pêche, l'AAPPMA est morte de ne plus avoir de bénévoles pour la faire vivre. Sur l'un des territoires les plus riches et les plus peuplés de Haute-Garonne, voilà qui en dit long sur les difficultés du monde associatif par manque d'engagement des pêcheurs dans l'organisation de leur propre loisir. La Fédération départementale s'est donc vue contrainte de répartir ce territoire aux associations les plus proches en capacité de prendre en charge sa gestion piscicole et halieutique.

Le territoire de l'AAPPMA de Blagnac était composé de 7 communes.

Les 4 communes riveraines de Garonne : Blagnac, Beauzelle, Seilh et Gagnac, sont logiquement attribuées dans la continuité de ses baux sur le fleuve, à l'AAPPMA de Toulouse.

Le lac de Raby voit ses baux de pêche transférés à la FDAAPPMA 31 pour l'année 2022, la convention avec la Mairie de



Blagnac étant annuelle : il n'y aura donc pas de discontinuité de sa gestion réciprocaire, l'opération est transparente pour les pêcheurs avant le transfert à l'AAPPMA de Toulouse.

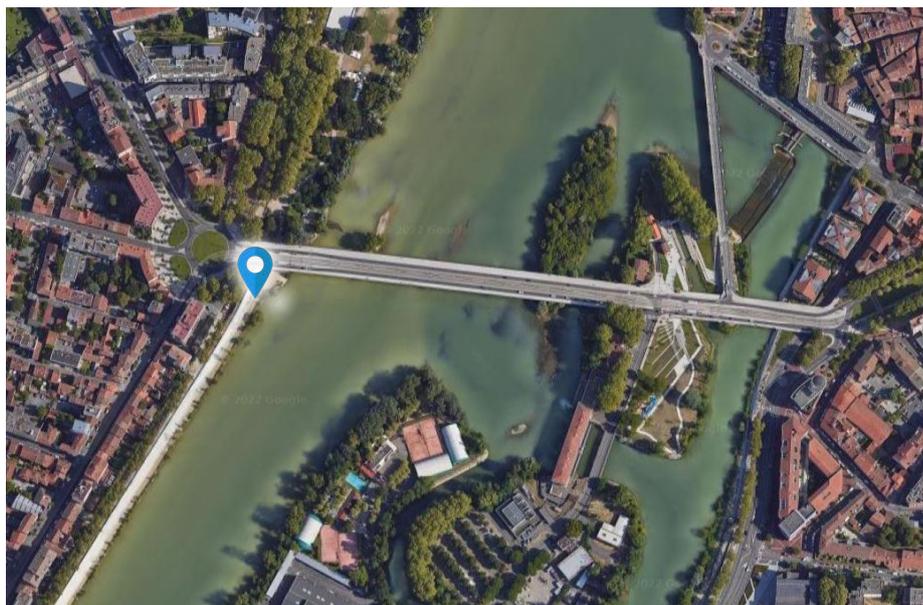
Les 3 communes du bassin de

l'Aussonnelle : Mondonville, Cornebarrieu, Aussonne, sont désormais dans la zone d'influence de l'AAPPMA de Plaisance Fonsorbes Colomiers la Salvetat (PFCS) qui gère déjà ce bassin versant plus en amont. ■

## MISE À L'EAU DE ST MICHEL

Bras inférieur, Garonne

**L**e plan d'eau inférieur de Toulouse centre-ville se trouve au cœur de la ville Rose. Il s'agit du dernier barrage situé sur la Garonne au niveau de Toulouse. Le barrage du Bazacle, appelé aussi chaussée du Bazacle fut construit en 1190. D'une superficie de 70 hectares et près de 6 kilomètres de long, il est un véritable vivier écologique de la Garonne.



Avec 2 secteurs bien différents, un coté très urbanisé, face au quai de la Dorade et l'autre sauvage attendant au parc d'AZDF. La faune piscicole peuplant ce plan d'eau y est très variée autant en carnassiers (brochets, sandres, perches, silures) mais également en cyprinidés (carpes, brèmes, gardons, ablettes, rotengles..). La navigation à l'aide d'un moteur thermique est autorisée sur ce plan d'eau qui bénéficiait déjà d'une mise à l'eau gratuite et en accès libre en face du pôle France Aviron en rive

droite. La réalisation de cette mise à l'eau a été effectuée en Octobre 2021 et financée par la mairie de Toulouse.

Ce bief comporte 3 réserves matérialisées en rouge, la chaussée de la Cavaletade sur 50m en aval, en amont du bief et la réserve de l'Usine du Ramier, en amont du Pont St Michel et la chaussée de Port Garaud, de la chaussée au pont de halage de Tounis.

La croix verte représente l'emplacement de la nouvelle mise à l'eau, sous le pont St Michel.■



## « AMIS PÊCHEURS, AUJOURD'HUI NOUS VOUS PRÉSENTONS LE COMPLEXE DES LACS DE BIDOT ET DE BIRAZEL SOIGNEUSEMENT GÉRÉ PAR L'AAPPMA DE PLAISANCE-FONSORBES. »

Une carte de pêche en cours de validité est suffisante pour pratiquer en ce lieu

**D'**une superficie globale de 45 ha ces gravières peu profondes (3 mètres maximum) offrent un terrain de jeu vaste et varié pour tous les pêcheurs de poissons blancs, de carpes ou bien de carnassiers. Le cadre est calme, agréable et accessible, ce qui en fait un lieu idéal pour une sortie en famille ou entre amis.

Le lac de Bidot, situé sur la commune de Fonsorbes, héberge une belle population de poissons blancs (gardons, rotengles et brèmes) mais aussi tous les carnassiers y sont représentés, y compris le silure qui semble avoir bien limité la prolifération des poissons chat. A noter qu'une population de grosses carpes amour est présente ce qui implique que le lac est dépourvu d'herbier. Le lac de Bidot est rattaché à une petite partie qui constitue un petit plan d'eau à part entière classé en parcours « détente et initiation » pour la pêche de la truite arc-en-ciel, régulièrement empoissonnée, vous trouverez les dates de ces lâchers sur notre guide ou sur notre site internet. [www.fede-peche31.com](http://www.fede-peche31.com).

Le lac de Birazel, situé sur la commune de Plaisance-du-Touch, est bien différent.

L'eau y est plus limpide et une couche d'herbier tapisse les fonds du lac.

De ce fait la pêche est techniquement moins évidente qu'à Bidot mais la reproduction des poissons est plus fonctionnelle. Birazel héberge donc une très belle population de brochets et de poissons blancs (gardons, rotengles, brèmes), vous trouverez également de belles carpes, du sandre, du black-bass.

Malgré les nombreuses demandes de l'AAPPMA auprès de la Mairie de Plaisance-du-Touch, la navigation et la pêche

en float-tube y est interdite par arrêté municipal.

Nous tenons à féliciter l'AAPPMA de Plaisance-Fonsorbes pour la gestion appliquée de ces lacs, qui en plus des alevinages effectués par notre Fédération, finance et déverse chaque année pas moins de deux tonnes de poissons reproducteurs (essentiellement des poissons blancs et des brochets).

Ces alevinages sont financés par les cotisations perçues par cette association de pêche lors de l'achat de vos cartes de pêche. ■



*Nous vous invitons à venir consulter le site  
l'AAPPMA de Plaisance-Fonsorbes  
[www.peche31.aappma.pfc.free.fr](http://www.peche31.aappma.pfc.free.fr)  
Venez découvrir ou redécouvrir Bidot-Birazel et  
gardez la pêche comme passion !*

# 3 NOUVEAUX TERRAINS DE JEU EN SECONDE CATÉGORIE

La Fédération et les associations continuent toujours de chercher activement de nouveaux plans d'eau

pour répondre aux attentes de nos adhérents.

Pour 2022, 3 sites s'ajoutent à la liste des terrains de jeu à

disposition des pêcheurs du département. ■

### Lac de Campagne :

Situé à Grenade, ce plan d'eau collinaire de 1,5 ha est géré en parcours sans panier carnassier. Bien peuplé en black-bass, ses berges riches en caches branches immergées et de bois mort constituent un spot intéressant pour cette espèce : à découvrir sans tarder dès l'ouverture 2022 pour les aficionados du poisson à grande bouche !



### Lac de Valette :

L'ENS (Espace Naturel Sensible) de Layrac sur Tarn comprend une zone humide avec trois petites pièces d'eau dont la plus significative, dite « lac des pêcheurs » (1,2 ha) est autorisée à la pêche. Une bonne population de poissons blancs y attend les pêcheurs au coup du secteur.



### Lac Saint-Clair :

Seul plan d'eau à disposition des pêcheurs sur la commune de Balma, ce petit lac d'un hectare aux berges en pente douce est idéal pour faire découvrir la pêche aux enfants, mais ne leur est pas réservé. Très bien peuplé en carpeaux et poissons blancs souvent mordeurs, c'est un lieu agréable pour l'initiation à notre loisir.



## LE PARCOURS NO-KILL DU SALAT

**L**e Salat, à l'aval du pont de Lacave, est classé en 2<sup>e</sup> catégorie piscicole.

La pêche y est ouverte toute l'année. Attention, toutefois, la pêche au leurre n'y est autorisée, comme sur le reste de la 2<sup>e</sup> catégorie que du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier puis du 24 avril au 31 décembre.

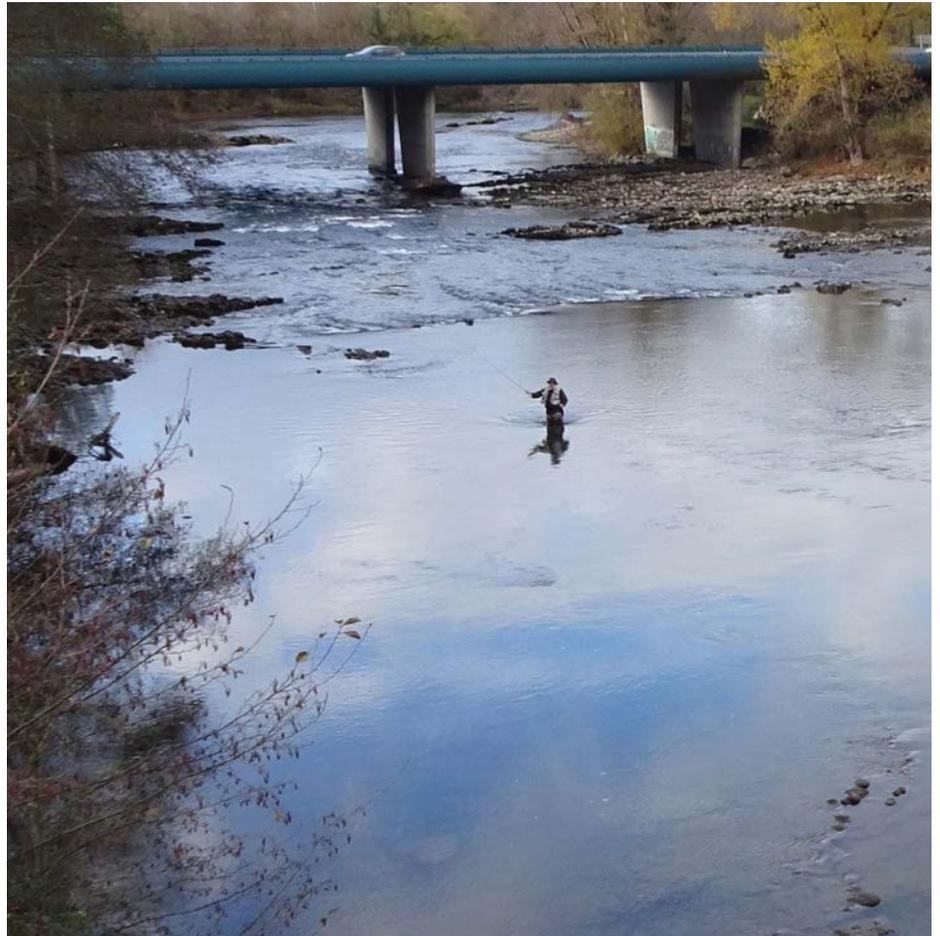
Les deux derniers kilomètres du Salat, à l'amont immédiat de sa confluence avec la Garonne, sont réglementés en parcours no-kill salmonidés. Ceci impose :

- de n'utiliser que des hameçons simples, sans ardillon ou ardillon écrasé,
- de relâcher immédiatement et avec précaution, toute truite fario, truite arc-en-ciel et ombre commun.

Tous les modes de pêche sont autorisés. Toutefois, les pratiquants de la pêche à la mouche sont les plus nombreux.

Les salmonidés ne sont pas les seuls habitants des lieux. Ablettes, barbeaux, chevesnes, écrevisses Américaines et de Californie, goujons, lamproies de planer, loches franches, perches, toxostomes (sophie), vairons, voire parfois brochets, carpes, sandres y sont aussi présents.

Il y a encore peu, l'espace accessible aux poissons, en montagne, se limitait à la digue de Las Martres, à la limite amont



du Salat sur la commune de Roquefort-sur-Garonne. Depuis 2019, ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, l'opération groupée de continuité écologique du Salat, leur donne la possibilité de franchir toutes les digues jusqu'à Saint-Girons.

Sur ces 2 km alternent radiers, plats, rapides, mouilles. Les poissons peuvent trouver des zones de repos, de protection, d'alimentation et de reproduction. Malheureusement, le barrage de Castillon sur Lez qui fonctionne par éclusées et les multiples autres installations hydroélectriques qui fonctionnent au fil de l'eau peuvent parfois modifier significativement le niveau d'eau et, du coup, le posi-

tionnement des différents lieux de vie des poissons, plusieurs fois au cours d'une journée.

Le transport sédimentaire est parfois important. La profondeur du lit mineur, la configuration des courants principaux changent au cours du temps.

Mais l'érosion régressive sévit aussi. Le creusement du lit par manque d'apport sédimentaire suffisant a rendu non fonctionnelle, une bonne partie de l'année, la branche du Salat qui passe au nord de l'île située en amont du pont suspendu.

Pour favoriser l'halieutisme sur ce parcours, la fédération départementale 31 et ●●●



●●● l'AAPPMA du bas Salat, procèdent à des lâchers de :

- truites fario élevées à la pisciculture fédérale, à Soueich,
- truites arc-en-ciel élevées à la pisciculture de la Courbière, à Tarascon-sur-Ariège,
- ombres communs nés à la pisciculture fédérale du Puy-de-Dôme, puis élevées à la pisciculture fédérale, à Soueich, pendant la période de fermeture de la pêche en 1<sup>o</sup> catégorie piscicole.

Certaines truites fario lâchées sont des géniteurs réformés. Ce sont des poissons qui ont servi une fois pour la production d'œufs à la pisciculture de Soueich. Ils sont âgés de 3 ans

et mesurent plus de 45/50 cm.

Après ces lâchers, les pêcheurs sont nombreux à venir, et pour certains des départements voisins, voire au-delà.

Les gardes-pêches, qu'ils soient salariés de la fédération départementale ou bénévoles de l'AAPPMA, sont souvent présents. Même si les pêcheurs ne les voient pas, le respect de la réglementation liée à la pratique du no-kill est surveillé.

Les pêcheurs ne sont pas les seuls à s'intéresser à ce parcours. Il est le siège de différentes mesures scientifiques :

- Station Vigicrue de Roquefort-sur-Garonne,
- Station de mesure de la qualité de l'eau pour l'agence de l'eau,
- Station de suivi du débit par rapport au changement climatique pour la région Occitanie.

Les résultats de ces mesures sont mis à la disposition de tous sur :

- Vigicrue
- Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) du bassin Adour-Garonne ■

## BILAN 2021 DU PÔLE ANIMATION

**A**près une année 2020 très particulière pour notre pôle animation, nous avons été fortement pénalisés souvent plombés par des directives gouvernementales extrêmement changeantes et bien évidemment par des périodes de confinement.

L'année 2021 fut pour nous signe d'un renouveau. En effet, nous avons continué à nous adapter, à appliquer notre protocole sanitaire, les groupes que nous avons reçu étaient de tailles bien plus réduites qu'autrefois mais cette année, nous avons pu nous exprimer pleinement.

Malgré ce coup d'arrêt en 2020 pour cause de pandémie, nos partenaires historiques ont continué à faire appel à nous en 2021 et c'est une grande fierté. Notre bilan n'est pas encore au niveau de ce qu'il était avant le covid mais la reprise fut bien là. Ce bilan se voit tronqué cette année par l'absence d'activité lors des vacances de la Toussaint car nous avons été engagés sur d'autres missions, particulièrement lors de pêche



de sauvetage. Cela fait partie de notre métier, il faut pouvoir être polyvalent et répondre au mieux aux différentes sollicitations et imprévus.

Durant l'année 2021, 906 personnes ont participé aux animations fédérales dont 878 enfants. Parmi eux, 768 ont été initiés à la pêche par le Pôle animation de la fédération. En plus des animations pêche, 110 enfants ont participé à différentes animations de sensibilisation aux milieux aquatiques : en séance avec le simulateur de pêche, lors de visites de la pisciculture, de nettoyage de berges, ou à l'occasion de cours théoriques en salle sur les milieux aquatiques.

La majorité des enfants initiés à la pêche avait moins de 12 ans. Nous comptons en complément 28 adultes qui ont également été initiés lors de ces journées. Nous avons aussi réalisé 3 stages carpe de nuit avec des adolescents ainsi qu'une sortie en lac de montagne.

Pour 2021 hormis la réalisation habituelle d'animations pour les différentes structures éducatives du département, nous

serons en charge d'un autre chantier. Il s'agira de réactualiser les dossiers de nos 10 Ateliers Pêche Nature.

En effet, la charte datant de 2007 vient d'être actualisée au niveau national avec la participation de nos animateurs dans la création d'une nouvelle charte.

Cette réactualisation a comme ambition de protéger et guider au mieux chaque acteur et intervenant des animations de notre réseau.

Une fois ce travail réalisé nous ambitionnons de réunir nos animateurs bénévoles lors d'une journée d'échange et de les sensibiliser autour de toutes les questions de sécurité liées à l'encadrement d'enfants et à la réalisation d'animations pêche. Grâce à ces futures rencontres, ces nouveaux outils et l'implication de nos animateurs fédéraux, notre réseau associatif se professionnalise et permettra aux APN de continuer sur cette dynamique, d'initier localement chaque année de nouveau enfant tout en étant complémentaire de notre pôle animation fédéral qui a pour sa part une résonance plus départementale. ■



*En mode*

Brochet • 2<sup>nd</sup>e Catégorie

# OUVERTURE

**Samedi 30 avril 2022**



Rejoindre le bord de l'eau.  
Retrouver le plaisir de pêcher seul ou avec ses amis.  
L'ouverture de la 2<sup>nd</sup>e catégorie, c'est le samedi 30 avril !

Vivez l'expérience de la pêche...

**cartedepeche.fr**

GÉNÉRATION  
PÊCHE

## LAC D'OÔ : LES ARCS-EN-CIEL TOMBENT DU CIEL

**L'**alevinage des lacs d'altitude du Luchonnais par hélicoptère a eu lieu les 19 et 22 juillet 2021.

Les quantités : 1<sup>er</sup> alevinage en estivaux de truites Fario (25 000), et 10 000 saumons de fontaine. 2<sup>ème</sup> alevinage avec 10 000 autres saumons de fontaine + 30 000 estivaux de truites Arc-En-Ciel dans le lac d'Oô. Le projet initié en 2019 de disposer d'une personne présente sur un lac pour réceptionner les alevins et d'une personne montant à bord de l'hélicoptère et qui est déposée sur place, a été entériné en 2021 et a permis une temporisation avant l'introduction des alevins et l'augmentation de leur taux de survie en évitant un choc thermique.



La nouveauté : 30 000 estivaux d'Arc-En-Ciel ont été introduits dans le lac d'Oô à l'occasion de ces opérations d'alevinage. Le lac est riche en nourriture, il est large et profond, mais il n'est porteur qu'à l'ouverture. En saison, la pêche y est peu prodigieuse. D'où cette introduction massive pour satisfaire



les habitués et les pêcheurs/zappeurs.

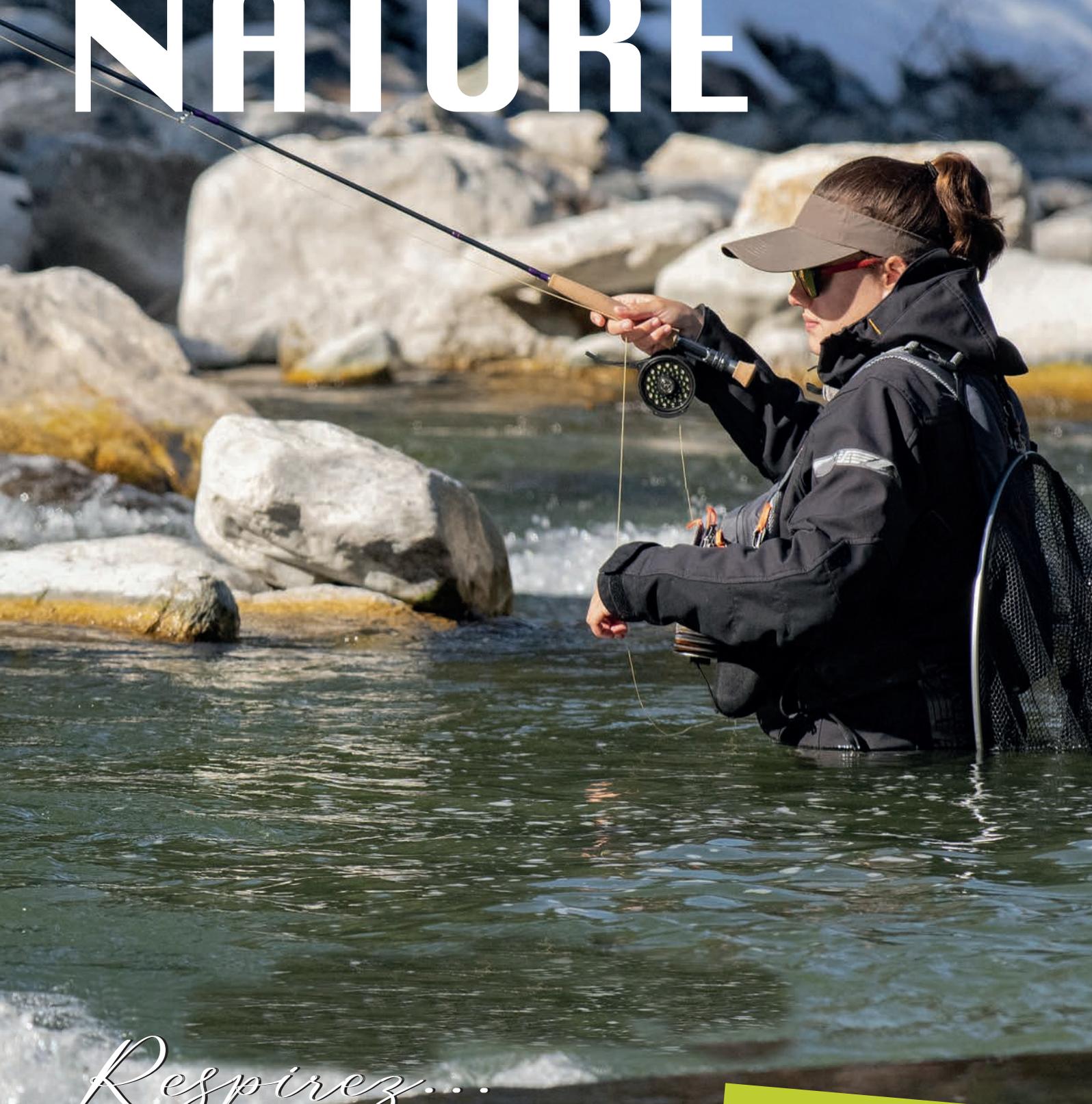
En outre, on sait que les lacs d'Espingo et de Saoussat sont en gestion patrimoniale depuis 25 ans. Ils sont dispensés d'alevinage. Ils abritent une souche de truites Fario INRA 1960 martinée de quelques gènes Neste d'Oô. Or, une étude récente menée par la Fédé du 31 a montré des dysfonctionnements du lac d'Espingo en terme de recrutement, et nous a conduits à aleviner le lac d'Espingo en boîtes Vibert en janvier dernier. 50 boîtes contenant chacune entre 6000 et 8 000 œufs embryonnés de truites Fario, ont été positionnées aux abords du lac d'Espingo. Le lac de

Saoussat, lui, reste un sanctuaire. Vu le nombre de nids/frayères répertoriés, il ne nécessite pas de soutien. Cette opération est une première. Le protocole d'étude va se poursuivre sur 3 ans. Pour évaluer l'efficacité de cette opération d'alevinage, les pêcheurs qui fréquentent assidûment ou épisodiquement le complexe Espingo/Saoussat sont invités à retirer, à remplir, à déposer et à nous retourner les questionnaires qui sont à leur disposition au refuge d'Espingo et au restaurant le Mailh d'Astau. ■

**Contacts AAPPMA :**  
07 84 85 74 71.

*En mode*

# NATURE



*Respirez...*

Vivez l'expérience de la pêche...

**cartedepeche.fr**

GÉNÉRATION  
**PÊCHE**

## PÊCHE TOUTE L'ANNEE AU LAC DE MONTREJEAU



**C'est officiel, le lac de Montréjeau est désormais classé en seconde catégorie.**

C'était une volonté de l'AAPPMA de Montréjeau, dont beaucoup de pêcheurs se languissaient devant ce plan d'eau fermé en hiver, c'est désormais chose faite. La procédure administrative de déclassement de la première à la seconde catégorie prend du temps, car des études du peuplement piscicoles sont nécessaires pour prouver le bien-fondé écologique de la décision proposée aux services de l'état qui l'instruisent.

Le peuplement du lac, clairement organisé autour d'une base de cyprinidés et de car-

nassiers, sans population naturelle de truite fario, a permis ce choix, sans aucune ambiguïté.

On peut donc désormais y pêcher toute l'année, sauf pour le lancer, qui suit la période d'ouverture du carnassier.

Mais ce qui fait l'attrait majeur de ce beau lac à l'eau limpide,

c'est le brochet. De beaux spécimens croisent dans ses eaux et sont désormais accessibles aux embarcations légères et float tubes durant la période d'ouverture de cette espèce.

Attention, pour préserver ce cheptel, la pêche du carnassier est ici sans panier. ■



## LE LAC DE SÈDE :

un aquarium expérimental

**L**a FDAAPPMA31 est gestionnaire de bon nombre d'anciennes gravières qui ont plus ou moins le même profil, les mêmes caractéristiques et les mêmes inconvénients. En effet, les gravières sont des lacs uniformes déficitaires en habitat piscicole (cache, abris, structure d'habitat ou de reproduction), pourtant impératifs pour que les poissons puissent se réfugier pour trouver des zones complexes de quiétude.

Suite aux essais sur le petit lac de Lamartine dans le but de limiter la prédation par les cormorans et optimiser la survie des jeunes poissons un système de cage de 18 m<sup>3</sup> conçue par un assemblage de grilles de chantier, remplie de branchages pour créer une complexité de caches, vient d'être dupliqué sur les lacs de Barbis avec l'AAPPMA de Carbone et de Sède avec l'AAPPMA de St-Gaudens.

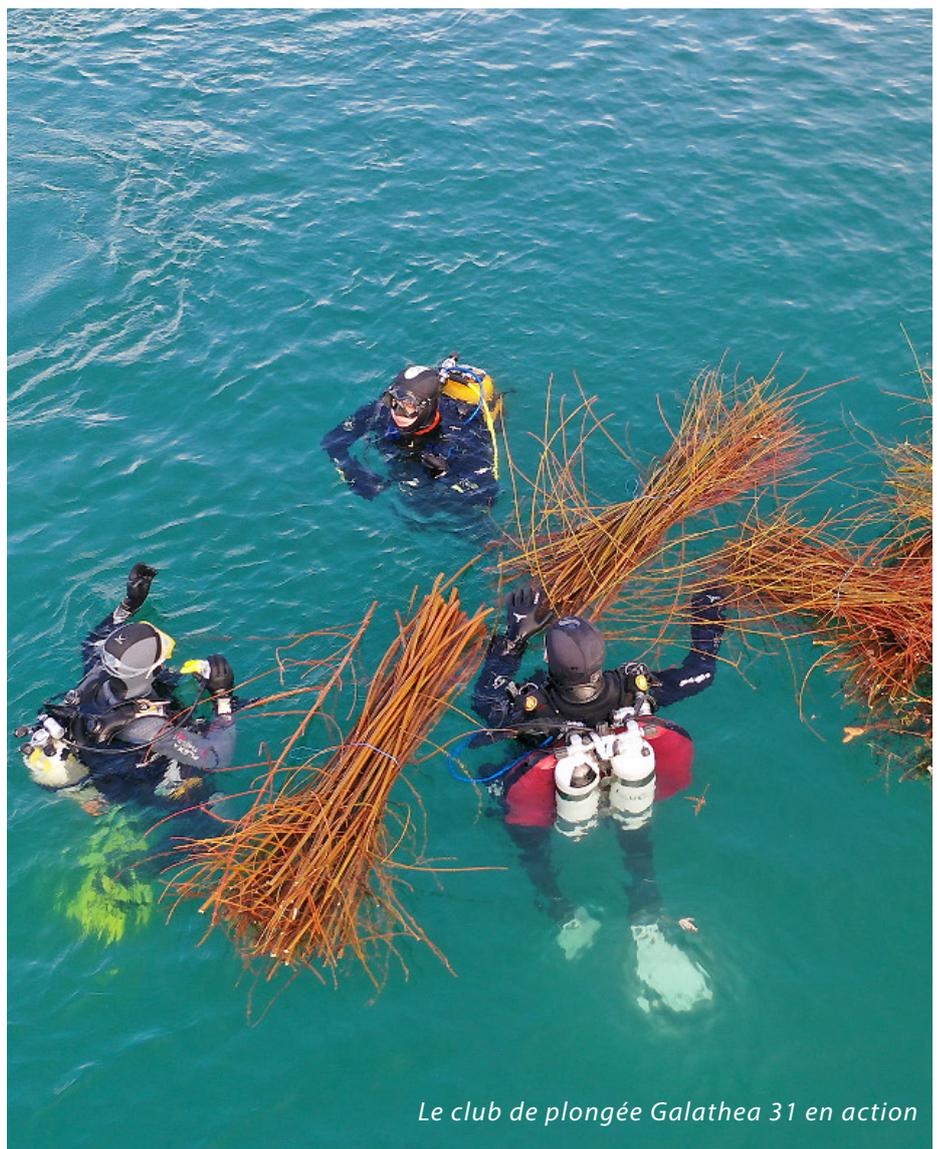
Le lac de Sède bénéficie d'une clarté exceptionnelle, ce qui permettra un suivi visuel direct de l'évolution de la colonisation des poissons, avec un travail en collaboration avec le club de plongée Galathea 31, l'AAPPMA de Saint-Gaudens et la FDAAPPMA31.

Ce suivi servira par la suite à mieux connaître comment évoluent les poissons au travers de cette structure et si cela s'avère positif, le système pourra être dupliqué en toute confiance dans différentes gravières du département. ■



*Pose d'une cage refuge*

PHOTO



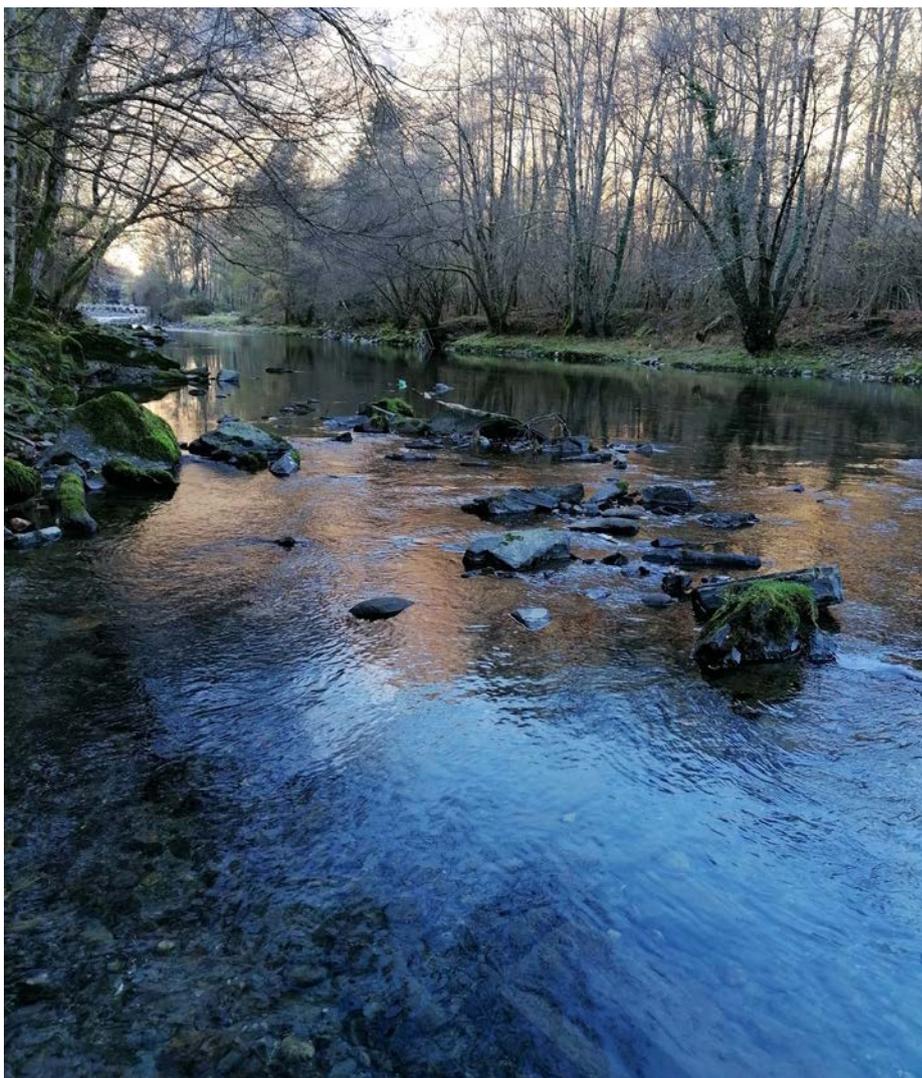
*Le club de plongée Galathea 31 en action*

## QUOI DE NEUF EN GARONNE AMONT ?

**D**u changement se profile pour la saison truite 2022 sur Garonne amont. La taille légale est désormais de 23 cm sur le fleuve, sans changement pour les affluents. Mais cette augmentation de la taille légale, ou plutôt la suppression de la dérogation à la baisse telle qu'elle existait jusque-là, n'est pas la seule nouveauté.

En effet, la demande en parcours sans panier est une réalité halieutique durable et croissante. La Garonne en était déjà pourvue dans le secteur de Marignac, mais s'agissant d'un tronçon en plein débit, ce parcours est loin d'être attractif toute la saison, notamment en période de fortes eaux, de fonte des neiges ou de turbines hydroélectriques importants, autant dire, sur la Garonne... la plupart du temps !

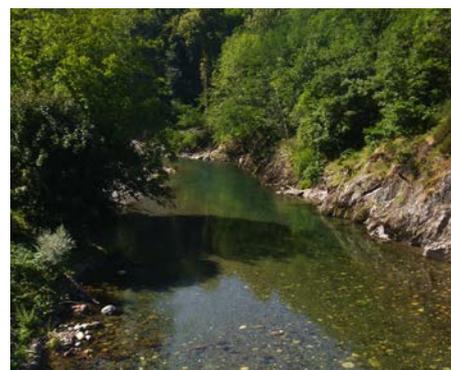
Il fallait donc compléter cette offre par un parcours au débit régulé, même s'il n'échappe pas totalement aux aléas climatiques et industriels, tant français qu'espagnols. Ainsi, une bonne partie du secteur en débit réservé, de l'aval immédiat de la réserve du plan d'Arem jusqu'au nouveau pont de Fos, près de la douane, est désormais un parcours sans panier. Du beau, du bien peuplé en fario sauvage, et surtout du pêchable en toute saison, avec les bémols indiqués précédemment tout de même. Voilà qui devrait ravir de nombreux adeptes du no-kill, tous modes de pêche confondus car il s'agit-là d'un principe égalitaire général sur les sec-



teurs truite sans panier en 31. A l'occasion de ce changement significatif de l'offre halieutique sur la partie haute de la Garonne, il est apparu nécessaire et évident de supprimer désormais le petit parcours sans panier de Saint-Béat, qui ne présente plus d'intérêt dans ce contexte et n'avait plus lieu d'être. Sa suppression ne sera pas beaucoup regrettée car il était d'un intérêt très limité par sa morphologie, son accès malcommode et sa faible longueur. Le fait de remettre ce secteur en pêche banale rend ainsi la segmentation thématique de la pêche en Garonne plus claire, alternant deux grands parcours sans panier

séparés par un long secteur en réglementation traditionnelle: il y en a pour tous les goûts, et l'on s'y repère facilement.

Les AAPPMA de Fos et de Saint-Béat, en jouant le jeu de cette offre halieutique qualitative pour des pêcheurs venus parfois de fort loin, ont ainsi fait preuve d'une belle ouverture d'esprit. ■



# DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX AUX PLANS DE GESTION DES POPULATIONS PISCICOLES 30 ANS DE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION PISCICOLE

## LES ANNEES 80 : A L'AUBE DE LA CONTEXTUALISATION REGLEMENTAIRE DE LA GESTION PISCICOLE

Les fédérations de pêche ont toujours œuvré pour une évolution des modalités de gestions piscicoles. Les premiers programmes furent inscrits dans la loi pêche de 1984 et prirent la forme de schémas départementaux de valorisation piscicole et halieutique (SDVPH). Ils avaient pour fonction première de caractériser les milieux naturels aquatiques, d'appréhender leurs potentialités piscicoles afin d'orienter les actions de mise en valeur de ce patrimoine.

Ce document statutaire des fédérations contextualise le rôle d'utilité publique des FDAAP-PMA, des AAPPMA et des pêcheurs. Il contenait déjà la majorité des éléments d'expertises identifiants l'impact des activités humaines sur les écosystèmes aquatiques, pollutions, prélèvements d'eau, continuité écologique, détérioration des milieux aquatiques par l'aménagement des cours d'eau.

Le document rédigé en collaboration avec les services de l'état a grandement participé à la modification progressive des comportements autour



des usages du cours d'eau et de ses rives. Les mesures de gestion, déjà bien identifiées à l'époque, étaient énumérées à l'échelle départementale et précisées par bassins versants.

Au début des années 90, les plans départementaux de gestion des peuplements piscicoles et de protection des milieux aquatiques (PDPG) « première génération » émergent.

Les contextes de fonctionnalités allant de conformes à dégradés sont mis en place, probablement en réponse à la complexité de mitigation des impacts anthropiques subis par les rivières en lien avec le développement économique.

La gestion patrimoniale misant sur les fonctionnalités naturelles en est l'objectif, mais

il en découle une gestion « compensatoire » par repeuplements pour atténuer artificiellement le dysfonctionnement croissant des écosystèmes aquatiques partout où les dégradations sont jugées irréversibles à court terme.

## LE 21<sup>EME</sup> SIÈCLE: RENFORCEMENT DE LA REFLEXION SUR LA QUALITE DES HABITATS AQUATIQUES ET LE FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Lors de la dernière décennie du 20<sup>ème</sup> siècle en Haute-Garonne, les pêcheurs profitaient de peuplements de poissons encore très abondants mais dont les densités commençaient déjà à décliner. La faute

aux impacts cumulés de l'exploitation incontrôlée de la ressource en eaux, des pollutions, des modifications hydrauliques des cours d'eau (barrages, curages, rectifications, renforcements des berges, merlons et digues) ainsi que des extractions massives de granulats des années 70-80. Les effets écologiques des modifications physiques du lit, des perturbations des flux d'eau et de sédiments sont déjà connues depuis les années 70. Leurs effets diffus et évolutifs étaient en partie masqués par les impacts aigus de la mauvaise qualité de l'eau et des pressions sur la ressource.

Il s'en est suivi une amélioration progressive de la gestion des débits réservés de l'épuration des effluents domestiques et industriels durant la fin du siècle dernier qui ont permis de révéler l'importance, trop longtemps sous-estimée, du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.

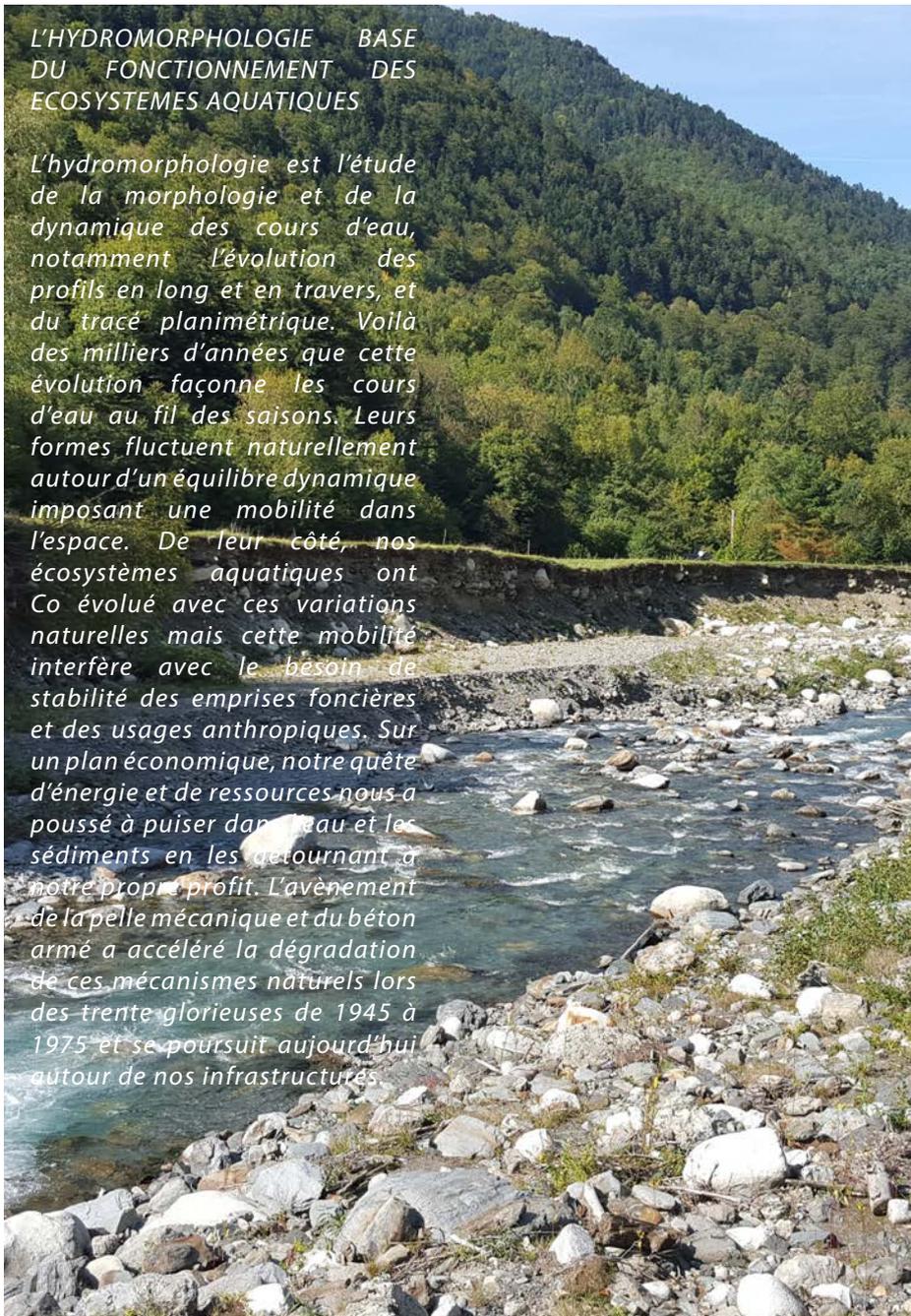
Au cours des années 2000, le PDPG perdure et évolue dans la technicité des expertises et l'élaboration des programmes de mesures. Tous les cinq ans, la mise à jour de ce document est l'occasion de mettre en avant les lacunes en matière de connaissances et de les inscrire dans les objectifs du plan de gestion.

En 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) introduit la notion d'évaluation de la qualité des habitats et des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau.

Depuis 15 ans, les PDPG intègrent cette notion mais les évaluateurs trop exhaustifs et chronophages sont impossibles à mettre en œuvre à ●●●

### L'HYDROMORPHOLOGIE BASE DU FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

*L'hydromorphologie est l'étude de la morphologie et de la dynamique des cours d'eau, notamment l'évolution des profils en long et en travers, et du tracé planimétrique. Voilà des milliers d'années que cette évolution façonne les cours d'eau au fil des saisons. Leurs formes fluctuent naturellement autour d'un équilibre dynamique imposant une mobilité dans l'espace. De leur côté, nos écosystèmes aquatiques ont co-évolué avec ces variations naturelles mais cette mobilité interfère avec le besoin de stabilité des emprises foncières et des usages anthropiques. Sur un plan économique, notre quête d'énergie et de ressources nous a poussé à puiser dans l'eau et les sédiments en les retournant à notre propre profit. L'avènement de la pelle mécanique et du béton armé a accéléré la dégradation de ces mécanismes naturels lors des trente glorieuses de 1945 à 1975 et se poursuit aujourd'hui autour de nos infrastructures.*





●●● l'échelle d'un département. Des inventaires cartographiques et des analyses de certaines caractéristiques morphologiques du lit des cours d'eau ont été intégrés comme la sinuosité du lit gage de qualité des habitats.

Plus récemment, les études de bassins versants des syndicats de rivières intègrent des évaluations de plus en plus fines de ces paramètres.

En Haute Garonne, nous nous impliquons dans ces travaux afin d'y apporter notre expertise.

Le PDPG en cours de révision s'accordera avec les

programmes pluriannuels de gestions (PPG) issus de ces études.

Ces échanges devraient fructifier au cours des réactualisations futures pour améliorer nos connaissances et préciser les mesures permettant de favoriser les peuplements piscicoles de nos rivières.

Progressivement la gestion des risques en rivière, actuellement trop interventionniste, se tourne vers une appréciation plus fine des embâcles et des atterrissements. Eléments indispensables au cycle de vie des poissons et à la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques dont le danger potentiel lors

des crues n'est pas systématique. Le déplacement des atterrissements et la fixation des embâcles pour limiter l'érosion des berges en favorisant les abris piscicoles, permettent de respecter les cycles naturels en équilibrant la gestion du risque et le fonctionnement des milieux aquatiques. De nombreux autres sujets sont discutés lors des échanges autour de la gestion des cours d'eau. Mais une question devient de plus en plus prégnante : Comment lier protection contre les crues sans altérer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau ?

La question reste entière ...■

## CANAL LATÉRAL :

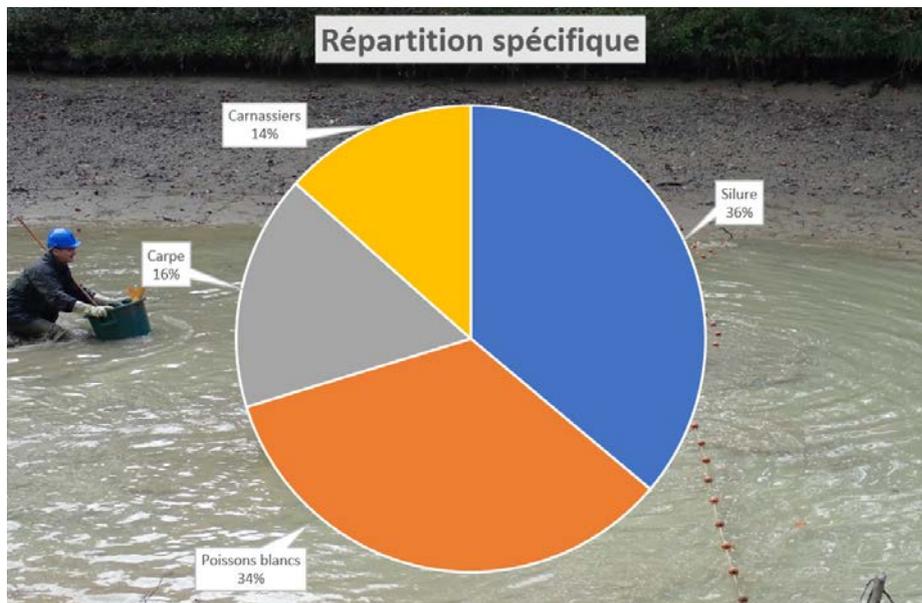
Bilan des opérations de vidange 2022

**Les opérations de vidange du canal du midi et du canal latéral, sont pour la FDAAPPMA 31 et Voies Navigables de France (VNF) une routine hivernale annuelle. Vidanger des biefs du canal est une opération complexe et coûteuse, ainsi que toujours délicate pour le sauvetage du poisson.**

La FDAAPPMA 31 défend cette position pour préserver cet écosystème, et VNF tend à ne pratiquer qu'en dernier recours des assecs complets, quand il n'est pas possible de faire autrement pour travailler sur des écluses ou d'autres structures bâties du canal. Mais ces vidanges sont aussi une excellente occasion de faire un point sur le peuplement piscicole.

Début 2022, les biefs de Bordeneuve, Lacourtenourt et Fenouillet sur le canal Latéral ont été vidangés en totalité, soit un linéaire global de 5,6 km. Ces trois biefs ont fait l'objet d'opérations de pêche de sauvetage avec le travail conjoint des services de VNF, de la FDAAPPMA 31 et de l'AAPPMA de Toulouse, durant quatre journées de janvier.

Contrairement au canal du Midi, le canal Latéral se caractérise comme une eau courante, constamment approvisionné par les eaux (et les poissons) de la Garonne, d'où une population piscicole plus variée avec aussi bien des espèces rhéophiles (d'eau courante) que lithophylles



(d'eau stagnantes).

Ainsi cohabitent principalement dans ce canal : barbeau, chevesne, ablette, goujon, gremille, brochet, perche, sandre, silure, carpe, tanche, gardon et brème.

Dressons à présent le bilan de ce sauvetage d'envergure : 2490 kg de poissons ont été sauvés, répartis de la sorte : 900 kg de silures (d'un poids moyen de 6kg), 850 kg de poissons blanc (gardon, brème, ablette, barbeau, chevesne, ...), 406 kg de carpes (poids moyen 7kg) et 334 kg de poissons carnassiers (brochet, perche, sandre).

L'abondance de silure peut s'avérer surprenante à première vue, mais lorsqu'on observe la répartition spécifique on constate qu'il ne représente un peu plus d'un tiers de la biomasse totale. Les cyprinidés sont bien majoritairement représentés au canal latéral avec 50 % de la biomasse lorsqu'on cumule les poissons blancs aux carpes. De ce fait une population

équilibrée est en place entre prédateurs et proies.

À noter que la population de brochet se porte bien avec de nombreux juvéniles issus des reproductions des années N et N+1. Ce constat est en liaison directe avec le développement des massifs d'herbiers et notamment de vallisneria, offrant ainsi un support de ponte de choix pour le brochet. Malheureusement il est inévitable que l'expansion d'une ou plusieurs espèces carnassières se fait au détriment d'une autre, ce qui explique une faible densité de sandre. ■



*En mode*

Truite • 1<sup>ère</sup> Catégorie

# OUVERTURE

Samedi 12 mars 2022



Renouer avec la nature.

Retrouver ses partenaires et lieux de pêche préférés...

L'ouverture de la 1<sup>ère</sup> catégorie, c'est le samedi 12 mars !

Vivez l'expérience de la pêche...

[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

GÉNÉRATION  
PÊCHE

## ENFIN UNE ECOLE DE PÊCHE A LUCHON !

**10 écoles de pêche ou APN (Atelier Pêche Nature) existent déjà dans le 31. Luchon manquait à l'appel. C'est chose faite.**

Contrairement à une idée reçue, la pêche de loisir n'est pas uniquement pratiquée par les pensionnaires des EHPAD. En France, la moyenne d'âge des pêcheurs est de 35 ans. Nombreux sont les jeunes adultes qui pratiquent la pêche. Ils pêchent en métropole (street-fishing), et plus surprenant, ils affectionnent les torrents de montagne. Le nombre de cartes-jeune vendues en 2021 à Luchon est stable, mais il y a un problème : la disparition du lien qui unissait les anciens aux plus jeunes. Ce lien est rompu. Il n'y a plus de transmission. Et l'on n'apprend pas à pêcher par internet. C'est pourquoi la création d'une école de pêche nous a paru une belle et bonne initiative.

Notre programme et nos objectifs : apprendre aux inscrits à confectionner une ligne, une mouche artificielle, les accompagner dans leur apprentissage au toc, en nymphe, aux leurres, à la pêche au coup, etc. Mais aussi leur faire découvrir la vie d'une rivière lors des parties de pêche.

Ils signeront un code de bonne conduite sur le mode : tu es pêcheur et donc acteur de la préservation de la nature. Le jeune pêcheur est un futur écocitoyen. Il doit s'impliquer : pollution, braconnage, respect du poisson. Quelques gestes simples peuvent contribuer à



la préservation de l'environnement et faciliter la cohabitation avec les autres usagers. Le fonctionnement de l'APN : les cours théoriques avec supports-vidéo alternent avec des sorties sur le terrain, 14 en tout, qui s'étalent sur un an. La théorie en classe, le mercredi de 17h à 19h à la Maison de la Pêche de Luchon, et la pratique sur le terrain le samedi suivant. Pierre Bouvet, guide de pêche et Pierre Pérez, épaulés par 10 bénévoles,

encadrent les jeunes. Nos membres ont été agréés par la Fédération du 31, et la création de l'APN a été validée par le président Norbert Delphin. Les conditions d'inscription : être titulaire de la carte de pêche et avoir entre 10 et 17 ans. ■

**Nous contacter :**

**06 10 18 04 32.**

**07 84 85 74 71.**

**Le tarif : 70 € pour l'année.**

## ANIMATION RANDO/PÊCHE COMMINGES



**U**ne animation atypique que propose l'office de tourisme du Comminges en partenariat avec la fédération de pêche de Haute-Garonne.

Accompagné d'un moniteur guide de pêche qui vous fera partager ses connaissances et sa passion, partez à la découverte d'un environnement sauvage. Vous suivrez la rivière du Ger à pied pour observer un poisson sauvage et autochtone, la truite fario. Avec sa robe caractéristique de points rouges et noirs, elle vous étonnera par son comportement et vous permettra de comprendre l'importance de sa présence ainsi que la vie aquatique dans ces cours d'eau de moyenne montagne. Pour le déjeuner vous partagerez un pique-nique préparé par une auberge locale. Vous reprendrez l'observation et la découverte des animaux sauvages emblématiques des Pyrénées comme le desman ou la loutre ainsi que de nombreux invertébrés.

Pour finir en beauté cette balade forestière, vous vous essayerez à la technique ancestrale qu'est la pêche à la mouche fouettée.



Vous pratiquerez cette technique en condition réelle dans un cadre sauvage et préservé. Partez à la décou-

verte d'un écosystème mystérieux au cœur des Pyrénées près de Luchon et à moins de 100 km de Toulouse. ■

### BON À SAVOIR

- Accompagnement par un moniteur guide de pêche
- Matériel fourni : équipement pêche et Pass pêche valable durant cette sortie
- Equipement à prévoir : vêtement pour petite randonnée et chaussures adaptées
- A partir de 12 ans
- Juin, juillet, août et septembre hors week-end et jours fériés
- Le transport n'est pas inclus dans nos prix
- Prix : 61 /personne (Pique-nique, matériel et Pass pêche compris)

### LE BUT DE L'ANIMATION

- Découvrir un écosystème mystérieux dans un milieu sauvage préservé
- Observer et découvrir un milieu et compléter ses connaissances
- Pratiquer la pêche à la mouche fouettée

*Pour en savoir plus, contactez l'office de tourisme :*  
**05 61 94 86 52**  
**ou [resa@opyrenees.fr](mailto:resa@opyrenees.fr)**

*En mode*

# SENSATION

*Vibrez...*

Vivez l'expérience de la pêche...

[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)

GÉNÉRATION  
PÊCHE

TRUITES FARIO		
AAPPMA	Lieux	Poids
Arbas	L'Arbas	525
Aspet Ger/Job	Le Ger et le Job Le Rossignol	326 157
Aulon	La Louge et la Noue	430
Aurignac	La Louge La Noue	506 400
Auterive	L'Ariège L'Ariège «Sans panier»	42 210
Boulogne/Gesse	La Gesse	399
Calmont	L'Ariège	42
Carbonne	L'Arize	42
Cazères	La Garonne	42
Cierp-Gaud	La Pique	798
Cintegabelle	L'Ariège	42
Fos	La Garonne	798
Isle en Dodon	La Save La Save «Sans panier»	42 210
Le Loudet	La Louge	168
Luchon	Lac de Badech	1722
Marignac	La Garonne	231
Martres Tolosane	La Garonne	42
Montbrun Bocage	Ruisseau de Montfa	84
Montréjeau	La Garonne	1725
Muret	La Garonne	42
Revel	Le Sor, Pt et Gd Rigole et Le Laudot	1008
Saint-Béat	La Garonne	1554
Saint-Gaudens	La Garonne Le Ger	1053 795
Saint-Martory	La Garonne La Noue	536 388
Salies du Salat	Le Salat La Lens	525 189
Sen-gouagnet	Le Ger	210
Venerque	L'Ariège	42
GENITEURS FARIO		
AAPPMA	Lieux	Nbre
Cierp-Gaud	Lac de Cierp	250
Fos	Plan D'Arem	50
Luchon	Lac de Badech	300
Marignac	La Garonne	200
Montréjeau	La Garonne	400
Revel	Lac de St-Ferréol	300
Saint-Béat	La Garonne	300
Saint-Gaudens	La Garonne	300
Salies du Salat	Le Salat «Sans panier»	200

#### Parcours « Touristique et Initiation » :

Ces parcours, balisés par des panneaux, sont régulièrement repeuplés en truites fario capturables. Tous le seront à l'occasion de l'ouverture le 12 mars 2022. La pêche sera fermée le jour précédant les dates de pêche. Tout détenteur d'une carte de pêche en cours de validité peut pêcher librement sur ces parcours, la réglementation générale s'y applique intégralement.

*En mode*  
**CONVIVIALITÉ**

*Partagez...*

Vivez l'expérience de la pêche...  
**cartedepeche.fr**

**GÉNÉRATION PÊCHE**



TRUITES AEC		
5 déversements les : 12 Mars, 26 Mars, 9 Avril, 7 Mai et 15 Octobre		
AAPPMA	Lieux	KG
AURIGNAC	Rivière la Louge	250
AUTERIVE*	Rivière Ariège	200
BAS SALAT	Bras de sortie de la centrale de l'usine à sel jusqu'à la confluence	250
BESSIERE MIREPOIX	Lac centre Equestre	250
BUZET/TARN	Lac Alberto	250
CALMONT	Rivière Hers vif	250
CARAMAN	Le Girou à Vendine: de Raviège à la mouline de Racaud	250
CAZERES	Lac de la Picaine	250
CINTE-GABELLE*	Rivière Ariège	200
FRONTON	Lac de Xérésa	250
GRENADE	Rivière La Save	250
LEGUEVIN	Lac de la Mouline	250
LEVIGNAC	Rivière La Save	250
MIREPOIX	Ruisseau de Gasques	150
MONTBRUN BOCAGE	Lac de Montbrun	250
MONTES-QUIEU VOL-VESTRE	Rivière l'Arize	250
PLAISANCE FONSORBE	Rivière le Touch à Plaisance	250
SAINT-GAUDENS	Lac de Sède	250
TOULOUSE	Lac de Flourens	250
	Lac des Pêcheurs (La Ramée)	250
VALLEE DE LA LEZE	Rivière la Lèze	250
VALLEE DU GIROU	Ruisseau le Girou	250
VENERQUE*	Rivière Ariège	200
VILLEMUR SUR TARN	Ruisseau le Tescou	250

\*Auterive, Cintegabelle et Venerque ne bénéficient pas des lâchers des 15 octobre, l'Ariège étant une rivière à migrateurs dans laquelle la pêche des salmonidés n'est autorisée que pendant la période d'ouverture en 1ère catégorie (12 mars au 18 septembre).

5 déversements les : 12 mars, 02 avril, 16 avril, 14 mai, 22 octobre		
AAPPMA	Lieux	Poids
AVIGNONET	Petit lac de Rozel	250
BAZIEGE	Rivière l'Hers	250
TOULOUSE	Lac de Raby	250
BOULOGNE / GESSE	Lac de Boulogne	250
CARBONNE	Lac Barbis	250
CASTANET-TOLOSAN	Lac de Labège	250
ISLE EN DONDON	Rivière La Save	250
LE FOUSSE-RET	Rivière La Louge	250
LONGAGES	Lac de la Linde	250
MARTRES TOLOSANE	Lac de Saint-Vidian	250
MURET	La Louge : chaussée centre ville à la confluence Garonne	250
PLAISANCE FONSORBE	Lac Bidot (petit)	250
REVEL	Lac de vaux	250
RIEUMES	Rivière Le Touch	250
RIEUX VOL-VESTRE	Rivière l'Arize	250
SAINT-LYS	Lac de Saint-Lys Lac de Fontenilles	150 150
TOULOUSE	Le Touch à St Martin du Touch	250
TOURNE-FEUILLE	Lac des Pêcheurs	250
VILLE-FRANCHE LAURAGAIS	Lac de Vallègue	250
VILLENEUVE TOLOSANE	Lac di Bois Vieux	250

**Rappel réglementaire:**  
Sur ces parcours, la pêche est interdite les deux jours précédant ces dates.  
Durant le week-end la pêche est autorisée à l'aide d'une seule ligne.

BROCHETS		
AAPPMA	Lieux	KG
CAZERES	Plan d'eau de Cazères	100
MARTRES TOLOSANE	Plan d'eau de Boussens	100
PLAISANCE FONSORBE	Grand lac Bidot	75
REVEL	GLac de St Ferréol	100
RIEUX VOLVESTRE	Plan d'eau de Mancières	100
SAINT GAUDENS	Lac de Sède	50





BLACK-BASS		
AAPPMA	Lieux	KG
AVIGNONET	Lac de Condomine	30
CALMONT	Lac de la Thé-sauque	50
CARBONNE	Lac Barbis	100
CASTANET	Lac de Labège	25
GRENADE	Lac des Gargasses	25
MONTRE-JEAU	Lac de Montréjeau	75
PLAISANCE-FONSORBES	Lac de Birazel	50
REVEL	Lac du Vaux	50
BAS SALAT	Lac des Isles	30
VILLE-FRANCHE	Lac de Vallègue	50

Dans toute rivière, canal ou plan d'eau de la Haute-Garonne, tout black-bass capturé doit être remis à l'eau avec précaution, quelle que soit sa taille.

GARDONS		
AAPPMA	Lieux	KG
AVIGNONET	Petit Lac Rozel	50
BESSIERES	Lac du centre Equestre Lac des Turques	50 30
BOULOGNE / GESSE	Lac de Boulogne	75
BUZET SUR TARN	Lac d'Albergo	100
CARAMAN	Lac de l'Orme Blanc	50
CASTANET	Lac de Labège Lac de Rabaudy	100 50
CAZERES	Lac de la Picaïne	30
FRONTON	Lac de Xérésa	50
GRENADE	Lac de Launac Lac de "Cam-pagne"	200 25
LEGUEVIN	Lac de la Mouline Ruisseau du Paradis	50 30
LONGAGES	Lac de la Linde	50
MARTRES TOLOSANE	Lac de Saint Vidian	50
MONTBRUN BOCAGE	Lac de Montbrun	50
MONTREJEAU	Lac de Montréjeau	400
RIEUMES	Lac de Lahage Lac de Lautignac	50 50
SALIES DU SALAT	Lac des Isles	50
SAINT LYS	Lac de Saint-Lys Lac de l'Espèche Lac de Cambernard Lac de Parayre Lac de Ste Foy de Peyrolières	30 30 50 100 50
TOULOUSE	Lac St Clair Grand lac de la Ramée Ancien lac mouche Lac des Pêcheurs	50 200 150 100
TOURNEFEUILLE	Lac des Pêcheurs	100
VILLEMUR/TARN	Lac de Pechnauquié	30
VILLENEUVE TOLOSANE	Lac du Bois Vieux	100
FEDERATION	Lacs de Lamartine (petit)	200

*En mode*  
**PLAISIR**

*Profitez...*

Vivez l'expérience de la pêche...  
**cartedepeche.fr**

**GÉNÉRATION PÊCHE**

PERCHES		
AAPPMA	Lieux	KG
RIEUX VOL-VESTRE	Lac de Mancies	100

Offrez-vous du plaisir pêche !

Votre carte de pêche 2022  
disponible dès maintenant sur **cartedepeche.fr**

**GÉNÉRATION PÊCHE**

## Calendrier 2022 des lâchers de truites portions en 1<sup>e</sup> et en 2<sup>e</sup> catégorie

### 1<sup>e</sup> semestre

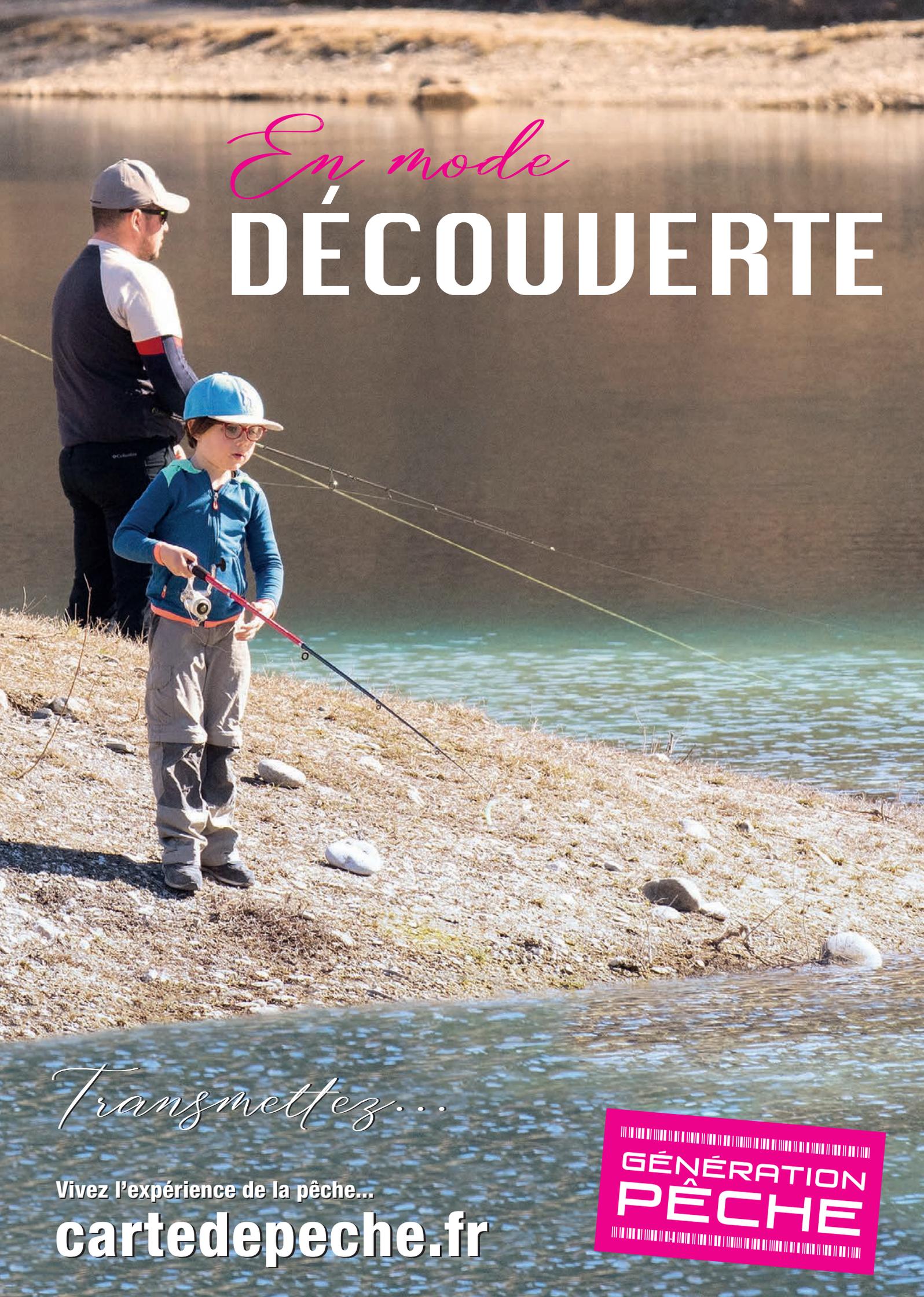
Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 S	St Sylvestre	1 M		1 M		1 V		1 D		1 M	
2 D		2 M		2 M		2 S		2 L	18	2 J	
3 L	1	3 J		3 J		3 D		3 M		3 V	
4 M		4 V		4 V		4 L	14	4 M		4 S	
5 M		5 S		5 S		5 M		5 J		5 D	Fête de la pêche
6 J		6 D		6 D		6 M		6 V		6 L	Lundi de Pentecôte
7 V		7 L	6	7 L	10	7 J		7 S	Ouverture lac d'Oô	7 M	23
8 S		8 M		8 M		8 V		8 D	Victoire 1945	8 M	
9 D		9 M		9 M		9 S		9 L		9 J	
10 L	2	10 J		10 J		10 D		10 M		10 V	
11 M		11 V		11 V		11 L	15	11 M		11 S	Challenge APN
12 M		12 S		12 S	Ouverture truite	12 M		12 J		12 D	
13 J		13 D		13 D		13 M		13 V		13 L	24
14 V		14 L	7	14 L	11	14 J		14 S		14 M	
15 S		15 M		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 D		16 M		16 M		16 S		16 L	20	16 J	
17 L	3	17 J		17 J		17 D		17 M	Pâques	17 V	
18 M		18 V		18 V		18 L		18 M	Lundi de Pâques	18 S	
19 M		19 S		19 S		19 M	16	19 J		19 D	
20 J		20 D		20 D		20 M		20 V		20 L	25
21 V		21 L	8	21 L	12	21 J		21 S		21 M	
22 S		22 M		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 D		23 M		23 M		23 S		23 L		23 J	21
24 L	4	24 J		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 M		25 V		25 V		25 L	17	25 M		25 S	
26 M		26 S		26 S		26 M		26 J	Ascension	26 D	
27 J		27 D	9	27 D		27 M		27 V		27 L	26
28 V		28 L		28 L	13	28 J		28 S	Ouv. lacs montagne	28 M	
29 S		29 M		29 M		29 V		29 D		29 M	
30 D	Ferm. Carnassier			30 M		30 S	Ouv. carnassier	30 L		22	30 J
31 L	5			31 J				31 M			

## Calendrier 2022 des lâchers de truites portions en 1<sup>e</sup> et en 2<sup>e</sup> catégorie

### 2<sup>e</sup> semestre

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 V		1 L	31	1 J		1 S		1 M	Toussaint	1 J	
2 S		2 M		2 V		2 D	Fer. Lacs montagne	2 M		2 V	
3 D		3 M		3 S		3 L	40	3 J		3 S	
4 L	27	4 J		4 D		4 M		4 V		4 D	
5 M		5 V		5 L	36	5 M		5 S		5 L	49
6 M		6 M		6 M		6 J		6 D		6 M	
7 J		7 D		7 M		7 V		7 L	45	7 M	
8 V		8 L	32	8 J		8 S		8 M		8 J	
9 S		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 D		10 M		10 S		10 L	41	10 J		10 S	
11 L	28	11 J		11 D		11 M		11 V	Armistice	11 D	
12 M		12 V		12 L	37	12 M		12 S		12 L	50
13 M		13 S		13 M		13 J		13 D		13 M	
14 J	Fête Nationale	14 D		14 M		14 V		14 L	46	14 M	
15 V		15 L	Assomption	15 J		15 S		15 M		15 J	
16 S		16 M		16 V	33	16 D		16 M		16 V	
17 D		17 M		17 S		17 L	42	17 J		17 S	
18 L	29	18 J		18 D	Fermeture truite	18 M		18 V		18 D	
19 M		19 V		19 L	38	19 M		19 S		19 L	51
20 M		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	
21 J		21 D		21 M		21 V		21 L	47	21 M	
22 V		22 L	34	22 J		22 S		22 M		22 J	
23 S		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 D		24 M		24 S		24 L	43	24 J		24 S	
25 L	30	25 J		25 D		25 M		25 V		25 D	Noël
26 M		26 V		26 L	39	26 M		26 S		26 L	52
27 M		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 J		28 D		28 M		28 V		28 L	48	28 M	
29 V		29 L	35	29 J		29 S		29 M		29 J	
30 S		30 M		30 V		30 D		30 M		30 V	
31 D		31 M				31 L	44			31 S	St Sylvestre

Tous les parcours de 1 <sup>e</sup> catégorie	Tous les parcours de 1 <sup>e</sup> catégorie sauf Garonne à Marignac, Montréjeau, St Gaudens et St Martory	1/2 alevinages 2 <sup>e</sup> catégorie
Uniquement Garonne 1 <sup>e</sup> catégorie à Fos, St Bât, Marignac, Montréjeau, St Gaudens et St	Parcours intensifs 2 <sup>e</sup> catégorie	



*En mode*  
**DÉCOUVERTE**

*Transmettez...*

Vivez l'expérience de la pêche...

**cartedepeche.fr**

**GÉNÉRATION  
PÊCHE**